

Scores de pérennisation des OSC 2017 pour le Gabon: 5,5



Le Gabon a débuté l'année 2017 sur fond de tensions. En effet, le pays affichait encore les stigmates de la crise post-électorale. Après les élections présidentielles d'août 2016, remportées de justesse par le président sortant Ali Bongo, le Gabon a sombré dans la violence en raison des allégations généralisées de fraude électorale. Pour tenter de résoudre la crise provoquée par la réélection de Bongo, le gouvernement a organisé le Dialogue national d'Angondjé entre mars et mai 2017. Une partie de l'opposition, rejointe par près de 880 OSC, a pris part au dialogue (à l'exception de plusieurs des candidats de l'opposition qui l'ont boycotté, dont le candidat à la présidentielle, Jean Ping). Le dialogue comprenait quatre volets : des cérémonies d'ouverture et de clôture, une phase consacrée à la société civile et une autre aux partis politiques. Les partis politiques se sont concentrés sur des séances de discussion sur le financement des campagnes et les mandats présidentiels, tandis les séances offertes à la société civile concernaient les interactions entre la société civile et l'État. Lorsque le dialogue s'est achevé, les participants avaient convenu de modifier le mode d'élection du président, d'augmenter le nombre de députés à l'Assemblée nationale, de procéder à la refonte des circonscriptions électorales et de limiter la durée du mandat des juges de la Cour constitutionnelle. En fin d'année, on attendait l'approbation du Parlement au sujet de ces résolutions.

La crise électorale a également entraîné un ralentissement de l'activité économique. Immédiatement après l'élection, de nombreux commerces ont été pillés et d'autres fermés le temps que le climat politique s'apaise. En outre, des vagues de licenciement au sein des secteurs privés et parapublics ont intensifié la crise sociale que traverse le pays depuis quelques années.

D'une manière générale, la pérennisation des OSC n'a pas évolué de façon marquée en 2017. Toutefois, l'augmentation des atteintes aux droits fondamentaux de l'homme, a nui au contexte juridique. En revanche, l'image publique du secteur s'est légèrement améliorée car les OSC ont accru leur utilisation des médias sociaux comme nouvel outil de communication. Il n'y a pas eu de changements significatifs en matière de capacité organisationnelle, de viabilité financière, de plaidoyer, de fourniture de services et d'infrastructure sectorielle.

Il n'existe pas de statistiques exactes sur le nombre d'OSC enregistrées au Gabon. Cependant, le Réseau des Organisations et des Projets Associatifs du Gabon (ROPAGA) annonce avoir recensé près de 1750 OSC dans le pays, auxquelles il convient de rajouter les organisations ou groupes syndicaux.

Contexte Juridique: 6,3



Le contexte juridique régissant les OSC, qui était déjà assez restrictif, s'est légèrement détérioré en 2017.

La liberté d'association et la liberté syndicale sont consacrées par la constitution gabonaise, et encadrées par la loi n° 35-62 de 1962, portant création des associations, et par la loi n° 3-94 de 1994 portant création du Code du travail en République du Gabon.

En 2017, les OSC qui souhaitaient s'enregistrer continuaient de rencontrer de nombreux obstacles en termes de procédures administratives et d'ingérence de l'État. La loi prévoit que les OSC doivent soumettre leur

demande de capacité juridique à la préfecture ou à la mairie dont elles dépendent. Toutefois, en 2017 le ministère de l'Intérieur continue de contrôler l'octroi du statut juridique aux OSC aux termes de la loi n° 35-62. En outre, les délais d'obtention du récépissé définitif sont longs, et les décisions d'enregistrement sont soumises au bon vouloir du ministère. En raison de l'opinion des autorités au sujet de leur action, il est plus difficile pour certaines OSC, dont celles qui militent pour les droits de l'homme et s'opposent à l'action du gouvernement, de recevoir ce récépissé définitif que pour les OSC pro-gouvernementales. En 2017, la quasi-totalité des nouvelles OSC fonctionnaient avec des autorisations ou des récépissés provisoires.

En général, les lois gabonaises fixent clairement l'objectif et le rôle des OSC. Mais ces lois contiennent également des dispositions qui permettent aux autorités de limiter les activités des OSC. Si une OSC dépasse le cadre des activités autorisées, le ministère de l'Intérieur et le président ont le droit d'en ordonner la suspension ou la dissolution. En février 2017, le ministère de l'Intérieur a dissous la principale confédération syndicale des enseignants du primaire et secondaire au Gabon, la Convention nationale des syndicats du secteur éducation (CONASYSED), sous prétexte qu'elle troublait l'ordre public, faisait obstacle à la liberté de travailler et avait recours à la violence. D'autres syndicats ont également attiré l'attention du ministère et ont été menacés de dissolution. La loi n° 35-62 est assez vague sur les questions de gouvernance interne et reste muette en ce qui concerne le fonctionnement des OSC, le financement ou la fiscalité.

En réponse aux réclamations d'OSC, le dialogue national de 2017 a pris en compte la nécessité de réviser la loi n° 35-62 sur les associations. Toutefois, on ne constatait aucun progrès concret à cet égard à la fin de l'année.

La loi ne protège pas les OSC du contrôle exercé par le gouvernement, du harcèlement par les autorités ou du risque de voir le pouvoir central ordonner leur dissolution pour des raisons arbitraires ou politiques. En 2017, comme en 2016, les OSC ont fait l'objet de harcèlement de la part du gouvernement, et l'on a enregistré de nombreuses atteintes aux droits et aux libertés des activistes. Ces atteintes sont de nature variée : pressions administratives à la suite des mouvements de grève de certains syndicats (dont la dissolution de la CONASYSED), et pressions

judiciaires (interpellation et menaces de condamnation à l'emprisonnement à l'encontre d'enseignants syndicalistes sous divers prétextes : trouble de l'ordre public, outrage à magistrat, obstacle à la liberté de travailler). En outre, les forces de l'ordre ont commis de nombreuses exactions. On peut citer des descentes de police sur un site pétrolier, marquées d'arrestations et de violence à l'encontre des grévistes. Au mois d'août, le militant Hervé Mombo Kinga a été arrêté et inculpé d'« instigation à la violence » et d'« insulte au Chef de l'État ». Emprisonné, il a passé six semaines en cellule d'isolement. Les OSC peuvent tenter des poursuites judiciaires pour protéger leurs droits ou ceux du public, mais beaucoup estiment qu'il n'y a pas assez de distance entre l'exécutif et le judiciaire. La liberté de presse a également été menacée au cours de l'année : suspension de deux mois prononcés contre le journal L'Écho du Nord.

La liberté d'expression est également inscrite dans la Constitution, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales comme les associations. Les associations peuvent débattre librement des questions d'intérêt public et participer à des manifestations publiques, mais si une OSC adopte une opinion ou une position contraire à celle du gouvernement, elle s'expose à des représailles. Les OSC sont assujetties à la taxe à valeur ajoutée (TVA) et retiennent à la source l'impôt sur le revenu de leurs salariés, mais elles bénéficient d'autres exonérations fiscales, et notamment au sujet des contributions et des dons qu'elles reçoivent.

Les OSC gabonaises peuvent collecter des fonds sans restriction, dont les contributions de donateurs étrangers. Les OSC peuvent également facturer les biens et services qu'elles fournissent, mais ces revenus doivent être affectés aux dépenses de fonctionnement de l'OSC ; les OSC ne peuvent pas verser de dividendes à leurs membres.

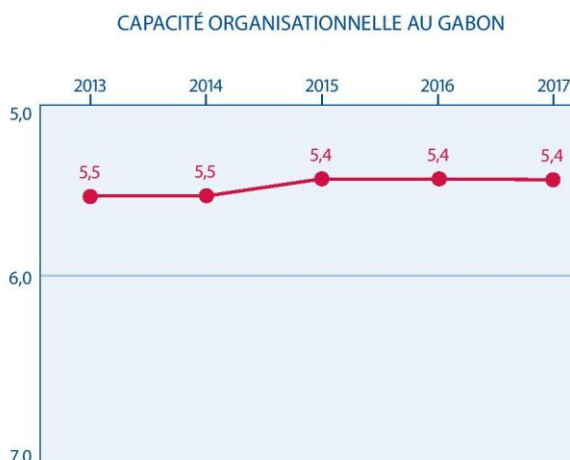
Il n'y a toujours pas d'avocats spécialisés sur les thématiques propres aux OSC, qui doivent donc faire appel à des avocats dotés d'autres spécialités, comme le droit du travail et les droits de l'homme. Seules les deux plus grandes villes (Libreville et Port-Gentil) disposent de cabinets juridiques. C'est à ces derniers que doivent s'adresser toutes les OSC du reste du pays.

Capacité Organisationnelle: 5,4

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas réellement évolué en 2017 et ce malgré la pléiade de formations en développement organisationnel offertes à Libreville.

Les syndicats réussissent mieux à établir des liens et des contacts avec leurs bases, parce que leur activité concerne des groupes clairement définis. C'est moins vrai pour les autres formes d'OSC. Certaines OSC ne travaillent pas directement avec les groupes dont elles sont supposées promouvoir les droits et les intérêts. Par exemple, de nombreuses OSC indiquent que leur activité concerne des populations rurales et passent néanmoins le plus clair de leur temps à Libreville. Elles n'ont de ce fait aucun lien réel avec les populations qu'elles indiquent cibler.

Aux termes de la législation gabonaise, les OSC doivent définir leur mission clairement dans leurs textes constitutifs (statuts et règlements intérieurs). Cependant, seules quelques OSC limitent leur action aux objectifs qu'elles se sont



fixés lors de leur création. Les stratégies et les activités des autres OSC sont orientées par l'offre de fonds disponibles. Très peu d'entre elles disposent d'indicateurs pour surveiller leur travail ou mesurer leurs réussites. En revanche, les syndicats pratiquent systématiquement le suivi-évaluation qui leur permet d'évaluer l'efficacité des actions menées et de déterminer les actions à venir.

La loi gabonaise prévoit que les documents constitutifs doivent définir clairement des organes de gestion interne, dotés de responsabilités réparties de manière visible. Bien que la structure varie d'une organisation à l'autre, chaque OSC identifie clairement les organes de décision : assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, conseil d'administration. On constate toutefois que de nombreuses OSC comptent sur quelques personnes, plutôt que sur la robustesse de leur gestion organisationnelle, pour orienter leur action.

Très peu d'OSC disposent de manuels de procédures. Toutefois, les principales OSC du pays s'efforcent de publier des rapports techniques, des états financiers et des audits internes et externes.

De nombreuses OSC continuent de dépendre principalement du bénévolat, sans pouvoir recruter de personnel permanent en raison de l'insuffisance de leurs ressources. Les OSC qui sont financées par un bailleur de fonds étranger pour un projet particulier peuvent recruter en fonction des besoins de ce projet. Lorsque des ressources financières sont disponibles elles peuvent avoir recours à des experts extérieurs. De nombreuses OSC consacrent les formations dispensées par des partenaires internationaux au renforcement des capacités de leurs membres et du personnel technique.

Les OSC gabonaises disposent de matériel de base (ordinateurs, téléphones, équipements multimédias) et de connexions Internet mobiles relativement coûteuses. Toutes les OSC n'ont pas accès aux logiciels. Elles sont nombreuses à profiter de la mise en œuvre d'un nouveau projet avec un partenaire international pour acquérir ou moderniser leur matériel. En 2017, on a enregistré une augmentation du nombre d'OSC qui utilise Facebook, WhatsApp et Twitter pour leur fonctionnement au lieu d'un site Web classique.

Viabilité Financière: 6,3



La viabilité financière des OSC du Gabon n'a pas changé en 2017. Tout comme lors des années passées, les OSC ont éprouvé des difficultés à assurer leur financement.

Les OSC gabonaises financent leurs activités de différentes façons. Leurs fonds proviennent en grande partie de donateurs étrangers, notamment l'Union européenne (UE), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) et USAID. Cette dépendance envers les financements étrangers les pénalise lorsque les bailleurs modifient leurs priorités. Par exemple, l'UE a décidé en 2017 de se consacrer

uniquement à la formation professionnelle, domaine généralement négligé par les OSC gabonaises. Historiquement, l'UE finançait une gamme bien plus large d'activités, concernant notamment les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la protection de l'environnement. La nouvelle tendance a donc privé les OSC d'une importante

source de financement. Le volume des financements étrangers n'a pas réellement évolué en 2017, mais les OSC ont continué de souffrir de leur capacité limitée à bénéficier de ces montants.

Les OSC peuvent être financées par certaines instances publiques gabonaises et par le secteur privé. Les OSC dénoncent le fait que ces financements sont réservés en priorité aux organisations associées au gouvernement. Même si les OSC peuvent bénéficier de financement de la part de différents ministères et administrations, les autorités locales préfèrent généralement court-circuiter les OSC et travailler directement avec la population étant donné le climat de méfiance qui caractérise des relations entre l'État et certaines OSC. Les soutiens du secteur privé aux OSC concernent principalement les secteurs de la santé, des soins aux enfants, de l'assainissement urbain et de l'environnement. Il n'existe pas de statistiques au sujet du volume de financement provenant du secteur public ou du secteur privé.

Le concept de philanthropie n'est pas encore très répandu au Gabon. Alors que les organisations philanthropiques associées à la famille du président, telles les fondations Amissa Bongo et Omar Bongo, assurent un certain soutien financier aux OSC, le processus d'attribution de ces financements n'est pas transparent, et il tend à privilégier les OSC qui aideront ces fondations à améliorer leur image auprès des populations locales. De plus, les fondations préfèrent distribuer leurs fonds directement aux populations locales.

En 2017, la décision du gouvernement de suspendre le prélèvement à la source des cotisations syndicales des fonctionnaires a été mal accueillie par les syndicats. D'autres OSC bénéficient quant à elles pour leur financement du paiement des cotisations obligatoires de leurs adhérents. Bien que le montant total des cotisations perçues soit limité, ces fonds les aident à poursuivre leur fonctionnement. En 2017, les OSC ont accru leur utilisation des réseaux sociaux pour financer leurs activités. Par exemple, Dynamique Unitaire a démarré une campagne de sensibilisation et de levée de fonds au moyen des médias sociaux pour soutenir les enseignants sous le coup d'une suspension de salaire.

Les OSC peuvent s'assurer un revenu par la vente de produits et services : études de diagnostic, enquêtes sur le terrain, formations. Cette option est disponible surtout pour les organisations dotées de connaissances spécialisées sur des sujets très spécifiques, qu'elles peuvent offrir à des entreprises, des instances locales et des organisations internationales. Il arrive cependant que cela fasse obstacle à l'indépendance des OSC. Pour maintenir une bonne relation avec son bailleur de fonds, une OSC pourrait par exemple rédiger un rapport qui ne reflète pas la réalité dans la mesure où il donne une image favorable de ce bailleur de fonds.

En 2017, un nombre croissant d'OSC ont créé des coopératives agricoles et des entreprises sociales, dont beaucoup ont décidé de se consacrer à l'environnement et à la formation des jeunes. Des jeunes ont par exemple créé des entreprises sociales avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En outre, les coopératives et les forêts communautaires vendent leurs produits et aident les populations locales à faire valoir leurs droits aux bénéfices retirés de l'exploitation forestière.

La robustesse des systèmes de gestion financière varie d'une OSC à l'autre. Peu d'entre elles ont les moyens de s'offrir un comptable pour mettre en place un système de gestion opérationnel et transparent. Cette carence de gestion a parfois incité les bailleurs de fond à exiger que la gestion de projets à gros budgets soit confiée à des OSC situées au nord du Gabon en raison de la robustesse de leurs systèmes de gestion financière. Les audits sont le plus souvent effectués par des partenaires internationaux ou des donateurs.

Plaidoyer: 5,0

Le plaidoyer des OSC n'a pas changé de façon significative en 2017. Il existe des voies de communication traditionnelles entre les OSC et les décideurs, ce qui leur permet de collaborer à certains projets ou activités dans le cadre de partenariats formels et informels. De plus, les donateurs et les partenaires de développement préfèrent une approche participative aux projets qu'ils financent, et ils imposent parfois la collaboration entre le gouvernement et les OSC. Le processus législatif au Gabon prévoit l'obligation d'une consultation publique au sujet du contenu des projets de lois avant leur promulgation. Dans la pratique, les OSC ont dû exercer des pressions considérables sur les autorités pour accéder aux projets de loi, et leurs recommandations ne sont pas toujours prises en compte.



En 2017, les OSC ont pu accroître leur participation au processus de réforme, en raison notamment de leur présence active au Dialogue national inclusif d'Angondjé (mars à mai 2017) auquel 880 associations s'étaient inscrites.

Individuellement, ou dans le cadre de coalitions, les OSC mènent des campagnes de sensibilisation pour influencer le débat public, l'opinion publique et la législation. En septembre 2017 par exemple la coalition Tournons la page a organisé au Gabon et dans d'autres pays une campagne de sensibilisation sur les questions de la gouvernance et de la citoyenneté. L'indigence de leurs moyens financiers limite toutefois l'envergure de ce type de campagnes, et très peu d'OSC organisent des campagnes à l'échelle nationale. De plus, l'efficacité de ces campagnes n'est pas évidente, en partie parce que les OSC ne disposent pas des ressources organisationnelles, humaines et financières qui leur permettraient d'évaluer et de communiquer clairement leur impact.

Les OSC militent en faveur de politiques concernant leurs domaines d'intérêt spécifiques. En 2017 par exemple, la Confédération syndicale des travailleurs du Gabon (CSTG) a pris la tête des manifestations décriant les licenciements économiques décidés dans plus de dix sociétés. En fin d'année toutefois, les demandes du syndicat n'avaient pas été satisfaites. Les OSC se regroupent au sein de réseaux, de coalitions ou de plates-formes thématiques. De nombreuses plateformes d'OSC, dont ROPAGA, le Réseau des organisations libres de la société civile pour la bonne gouvernance au Gabon (ROLBG), Dynamique Unitaire, et la Plate-forme gabonaise ont poursuivi leur activité en 2017.

Les OSC étaient un peu plus à l'aise avec le concept de lobbying en 2017 et ont enregistré plusieurs réussites dans ce domaine au cours de l'année. On peut citer par exemple le rejet du texte qui aurait fusionné l'Agence des parcs nationaux et l'Agence nationale de préservation de la nature en élargissant les prérogatives de la nouvelle agence et la signature du moratoire de « zéro-déforestation » par la société Olam-Gabon.

Les OSC du Gabon sont conscientes du fait que leur pérennisation est fortement liée à l'adoption d'un cadre juridique plus favorable. Depuis fin 2016, ROPAGA, soutenu par l'OSC française Agir ensemble pour les droits de l'homme, plaide pour une révision de la loi n° 35-62. Il a consacré l'essentiel de son activité au renforcement des capacités et

au lobbying institutionnel, et il mobilise les OSC pour qu'elles participent au processus de révision. Les OSC ont également profité du Dialogue national pour demander la réforme de la loi n° 35-62. Pourtant, alors que la réforme figurait bien parmi les résultats du dialogue, aucun changement concret n'a été apporté à la loi en 2017.

Prestation de Services: 5,1



On n'a pas observé en 2017 d'évolution significative au niveau de la capacité des OSC à fournir des services. Les OSC continuent d'offrir des services sociaux de base dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assainissement. En 2017, par exemple, le Collectif des natifs et alliés de Minvoul (CONAMI) a fait don de matériel sanitaire à son hôpital local et a réapprovisionné le dispensaire en médicaments. Les OSC assurent également un éventail de services tels que l'éducation, la formation, l'assistance juridique et les caravanes médicales.

Les activités des syndicats s'adressent à leurs adhérents et aux salariés du secteur où ils œuvrent ; les autres OSC fournissent des biens et services au public sans distinction. Les OSC adaptent fréquemment leurs activités aux besoins et aux priorités de leurs groupes cibles. Pour ce faire elles utilisent les conclusions d'enquêtes sur le terrain, de rapports d'activités ou de consultations, ou les demandes de soutien émanant de ces groupes. Toutefois, lorsque ces outils ne sont pas utilisés, l'offre de services n'est pas forcément pertinente. Par exemple, les OSC du secteur de l'environnement n'appliquent pas toujours les outils d'évaluation des besoins locaux tels que le Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP).

Certaines OSC se sont fait une réputation dans leur domaine d'expertise, et leurs services sont très demandés. C'est le cas de l'ONG Muyissi Environnement qui est recherchée en raison de sa réputation pour les thématiques d'environnement. Ces OSC offrent différentes formes d'assistance au public ou aux organisations locales, comme par exemple la réalisation d'études ou le renforcement des compétences. Grâce à ces compétences, elles peuvent générer certains revenus et financer ainsi leurs dépenses courantes.

Les OSC travaillent de plus en plus avec les instances d'État, qui apprécient davantage leur travail au niveau communautaire. Elles peuvent également servir de partenaires dans le cadre de conférences et de projets organisés avec des financements étrangers. Exemple notable en 2017 : un partenariat mondial de protection de la flore et de la faune sauvage, d'un montant de 131 millions de dollars, entre le gouvernement du Gabon et le Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) administré par la Banque mondiale. Il faisait appel à la participation active des OSC pour la mise en œuvre sur le terrain de projets liés à la gestion intégrée des paysages et à la préservation de la faune sauvage.

Infrastructure Sectorielle: 5,2

En 2017, l'infrastructure d'appui aux OSC est demeurée inchangée. Les organisations de soutien intermédiaire (OSI) continuent d'offrir un soutien multiplateforme aux OSC : accès à l'information, au renforcement des capacités et à une assistance financière. De grandes fondations, principalement associées à la famille Bongo, ont conservé leur rôle d'OSI à l'échelle nationale. Leurs activités continuent de privilégier la capitale et certaines thématiques, telles que la démocratie, l'engagement civique et la gestion des ressources. On ne connaît pas l'origine du financement des OSI, et leur répartition des fonds n'est pas transparent. Des plateformes indépendantes de la société civile assurent également le financement d'autres OSC. La plateforme Gabon ma terre mon droit (GMTMD) se consacre par exemple aux questions forestières et foncières, tandis que ROPAGA a organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention des OSC actives dans le domaine de l'environnement.

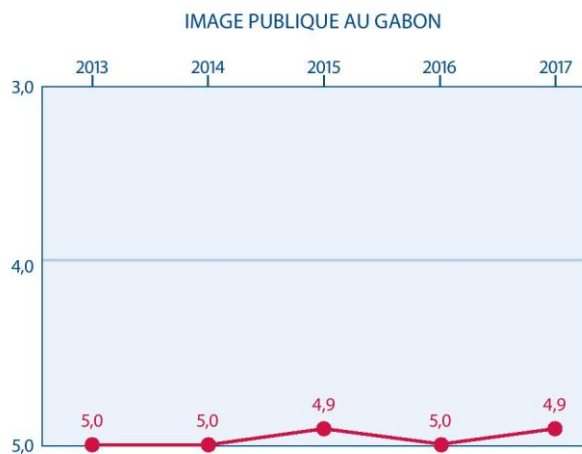


La coopération au sein du secteur des OSC s'est accrue en 2017. Les OSC formant des groupes thématiques comprenaient le ROLBG consacré à la transparence et à la bonne gouvernance, et la Plateforme de la société civile libre.

Il existe des experts locaux de formation à la gestion des OSC, mais en 2017 les organisateurs ont semblé préférer confier les programmes de formation des experts étrangers. La plupart des OSC qui profitent des offres de renforcement des capacités sont basées à Libreville. Toutes les autres doivent se rendre à Libreville pour participer à des activités de formation. Ces formations répondent aux besoins d'OSC locales, tels qu'ils sont identifiés par les OSC elles-mêmes. En 2017 par exemple, les formations dispensées concernaient principalement les domaines du développement et de la gestion de projet et de la gestion financière, les audits externes des années précédentes ayant identifié ces questions comme prioritaires. Le matériel de formation n'est disponible qu'en français.

Les OSC forment des partenariats formels et informels avec des instances gouvernementales. En 2017, par exemple, le Centre d'étude et de prospective stratégique Gabon (CEPS-Gabon) a formé un partenariat avec le ministère pour la promotion des petites et moyennes entreprises pour encourager le développement de l'entreprise sociale auprès des jeunes. Dans le secteur privé, le Centre de recherche pour le développement international en Afrique a formé un partenariat exemplaire avec la multinationale Olam Gabon pour faire connaître au public le programme GRAINE (Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés) pour 2015-2020, premier programme agricole à grande échelle au Gabon.

Image Publique: 4,9



En 2017, les OSC ont légèrement amélioré leur image publique grâce à leur utilisation accrue des médias sociaux, principalement Facebook et WhatsApp. L'utilisation d'Internet dans le pays poursuit sa progression, plus de 47 % de la population ayant maintenant accès à Internet. Les OSC peuvent ainsi faire connaître leur activité à moindre coût et assurer la promotion des produits et services qu'elles assurent, ce qui améliore leur image publique.

Les médias nationaux traditionnels, qu'ils soient alignés sur les positions du gouvernement ou sur celles de l'opposition, renvoient une image positive du rôle des

OSC. Néanmoins, l'importance de la couverture accordée varie, en fonction souvent des contacts de l'OSC, de l'identité de l'organe de communication concerné et du sujet examiné. Les OSC favorables au gouvernement figurent dans les publications des médias d'État et de certains médias privés, tant qu'elles peuvent régler les frais de publicité. Les OSC militantes bénéficient en général d'une couverture uniquement auprès des médias privés qui sont considérés alignés sur l'opposition.

Sans vraiment comprendre le concept d'OSC, le grand public a néanmoins une image généralement favorable du rôle des groupes de la société civile et de leurs initiatives. Le gouvernement et le secteur privé ont également une image favorable du rôle des OSC en tant que prestataire de services. Ils considèrent les OSC comme des ressources communautaires et des sources d'expertise et d'informations fiables. On en a observé de nombreux exemples en 2017 : participation des OSC au Dialogue national d'Angondjé, création d'une commission technique et scientifique dans le cadre du programme GRAINE, débat national sur la Zéro déforestation. Le gouvernement n'est toutefois pas favorable aux OSC qui militent contre ses propres politiques ou qui se consacrent à la protection des droits humains.

En 2017, de nombreuses OSC ne s'étaient pas encore dotées de plans de communication pour améliorer leur image publique ou promouvoir leurs activités. Même si les OSC cherchent à communiquer par le biais des médias sociaux et à forger des relations avec les journalistes, leurs efforts restent limités. Les journalistes s'estiment victimes de préjugés de la part des OSC qui leur paraissent court-circuiter ce moyen de communication et privilégier le contact direct avec les instances politiques.

Seules les plus grandes OSC font un effort de transparence et publient des rapports annuels et des audits techniques et financiers. Peu d'OSC ont adopté de code déontologique.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.